

L'activité des Russes ne cédoit pourtant guere à celle des Suédois ; avant qu'un mois ne fut écoulé, leur flotte légère reparut devant Svensksund, et le prince de Nassau, qui la commandoit, ne paroissoit que chercher l'occasion de livrer un nouveau combat.

Mais comme le roi de Suede étoit alors à terre, occupé d'autres intérêts, les galeres suédoises se tenoient tranquilles dans leurs avantages, et bientôt un événement imprévu mit fin aux hostilités.

Le cabinet de Pétersbourg n'eut pas plutôt la nouvelle de la convention de Reichenbach, qu'il prévint l'intention des médiateurs de faire la loi à la Russie, comme ils l'avoient fait à son allié. L'impératrice aimà mieux se la faire à elle-même ; et non-seulement elle renonça tout d'un coup à se mêler des affaires intérieures de la Suede, comme elle en avoit quelque espee de droit par les traités de Nystadt et d'Abo, mais donna des ordres au général d'Ingolstroem, commandant l'armée en Finlande, de faire des ouvertures de paix aux Suédois, et lui envoya aussi en même tems des pleins-pouvoirs pour la conclure à telles conditions raisonnables qu'on pourroit obtenir. Le baron d'Armfelt, qui commandoit l'armée suédoise au même endroit, ne fut pas plutôt instruit de ces dispositions de la cour de Pétersbourg, qu'il en informa le roi, qui ne fut pas non plus lent à prendre son parti. Ne voulant pas céder à l'impératrice en générosité, il ne demanda que l'ancienne indépendance de son royaume, et une démarcation des frontieres qui en garantit la sûreté (*). Entre de pareils contractans, l'accord est bientôt fait, et le baron d'Armfelt, qui avoit eu tant de part dans les divers événemens de cette guerre, tant comme général que comme chef des volontaires Dalécarliens, eut encore l'honneur de la finir, en signant la paix de Verela le 14 Août 1790.

Les articles n'étoient ni nombreux ni compliqués. I. Les deux puissances se promettent une paix perpétuelle et une amitié durable. II. Elles s'obligent à contracter ensemble une alliance plus étroite, en vertu d'une convention à conclure à cet effet. III. Elles conservent leurs possessions respectives, telles qu'elles les ont possédées en vertu des traités de Nystadt et d'Abo, sans se faire aucune cession réciproque. IV. Les limites en contestation seront réglées par une commission qui se rendra sur les lieux à cette fin. V. Les prisonniers seront échangés sans rançon, et sans avoir égard à leur nombre respectif. VI. La Suede aura la liberté d'exportation de froment et de seigle de la Livonie. VII. Il a été établie des regles fixes sur le salut que se rendront réciproquement les vaisseaux Russes et Suédois dans la Baltique.

Dans un article séparé, l'impératrice s'engagea à faire la paix avec les Turcs, à des conditions beaucoup plus modérées, que ses victoires ne devoient lui promettre, quoiqu'elle ne voulût fixer les conditions avec quelque autre puissance que la Porte-Ottomane elle-même.

L'échange de ratification se fit le 24, et les deux armées, avant que de se séparer, se donnerent mutuellement les plus grands témoignages d'estime.

Nous ne savons pas si, par les circonstances, le roi de Suede auroit pu obtenir

(*) La dernière démarcation, faite par des commissaires Suédois trop complaisans ou peu instruits, avoit cédé à la Russie tous les défilés et autres postes avantageux, dont sûrement elle n'avoit pas besoin, puisqu'elle possédoit déjà sur cette frontière des forteresses qui rendent son pays presque impénétrable.